



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2021

Mairie de Groissiat

**Présents :** Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

**Secrétaire de séance : Madame Stéphanie VOLLE.**

**Date de convocation :** 18 février 2021

### Approbation du compte rendu de la séance du mardi 15 décembre 2020

### Compte rendu des décisions du Maire

- . Espace cinéraire et columbarium : dépôt du dossier de demande de subvention effectué le 1<sup>er</sup> février.
- . Travaux du parking + abords mairie : attribution d'une subvention de 30% par le Département : 6 875 €. Projet non retenu dans le cadre de la DETR.

### Comptes rendus des commissions

#### 1/ Commission finances – juridique – informatique :

##### Finances :

- . Point sur les factures. Trésorerie toujours largement positive.
- . le budget primitif étant à l'ordre du jour du conseil de mars, il a été procédé à un passage en revue de l'ensemble des comptes de la section de fonctionnement – crédits votés, détail des dépenses réalisées, ...

##### Divers :

Installation de la fibre à l'école pendant les vacances de février. L'installation de la fibre est en cours à la mairie.  
Informatique à l'école : suite à une maintenance et à un inventaire effectué récemment, il ressort la nécessité de prévoir le remplacement de certains équipements un peu anciens. Une ligne sera prévue au budget 2021.

#### 2/ Commission travaux – forêt :

##### Travaux :

- . Les trois portails du cimetière et celui du parc vers l'église ont été repeints et réinstallés par l'entreprise. Il reste quelques finitions de seuils et autres qui seront faites par nos agents.
- . Toiture école : plusieurs avis de professionnels ont été demandés au sujet des problèmes d'étanchéité. Les conclusions sont contradictoires impliquant trois possibilités de traiter le problème. Ce sujet va être traité de façon prioritaire afin d'effectuer les travaux nécessaires dès que possible.
- . Toiture église : Une tuile s'est détachée. L'entreprise ayant effectué les travaux a été alertée par courrier dans le cadre de la garantie décennale sur cet ouvrage réceptionné en 2016.
- . Réfection des bureaux de l'accueil de la mairie: Un projet de nouvel agencement est présenté au conseil. Des chiffrages vont être établis prochainement.
- . Un chiffrage va être établi pour la réfection du tuyau d'eaux pluviales cassé de l'école ainsi que pour la mise à niveau de deux tampons en zone industrielle du Marais, rue Picquet. En effet, la Commune de Bellignat effectue le déneigement de nos zones industrielles et les lames des chasse-neige sont endommagées régulièrement du fait du dépassement de ces tampons.
- . Réseau d'eaux pluviales secteur Place Saint Cyr, EHPAD, rue des Montaines : ce secteur a fait l'objet de travaux successifs depuis quelques années. Le récolement complet des réseaux doit être effectué pour comprendre les raisons de certains engorgements lors d'épisodes pluvieux intenses. Par conséquent, nous allons collecter des informations auprès de toutes les personnes qui sont intervenues sur ce dossier (élus) ou qui sont détentrices de plans des ouvrages exécutés (par exemple Dynacité pour le bâtiment de l'EHPAD)
- . Suite à l'inventaire des panneaux de signalisation verticale, il apparaît nécessaire de procéder au nettoyage de la majorité d'entre eux et au remplacement de certains qui sont très abîmés. Un chiffrage est en cours concernant le remplacement. Le nettoyage sera, quant à lui, effectué par les agents du service technique au printemps. La signalisation horizontale sera également refaite cette année par une entreprise spécialisée.

##### Forêts :

- . Ligne Orange à Ijean : Mme Galletti, de l'ONF a enfin eu rendez vous avec une équipe technique sur le terrain pour envisager les travaux de réfection. Nous attendons le compte rendu de ce rendez-vous.
- . Travaux fibre Bouygues télécom : les travaux vont débuter début mars. La commune sera conviée à la réunion de démarrage des travaux dont la date n'est pas encore fixée.
- . Le rendez-vous avec l'ONF relatif au programme des travaux de la forêt est prévu prochainement. Cela nous permettra de prévoir les crédits nécessaires dans notre budget primitif 2021.

. Suite à une requête de la Commune de Bellignat, nous demandant de participer à la réfection de la voie forestière de Nierme desservant une partie de la forêt communale, une réunion va être programmée pour examiner le niveau de travaux nécessaires et le degré de participation de la commune.

### **3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :**

#### **Périscolaire :**

Annick Pénonne : reprise du travail à mi-temps le lundi 1<sup>er</sup> février, sur les horaires périscolaires uniquement

#### **Associatif :**

La conjoncture actuelle ne permettant pas le fonctionnement des associations, notre commission doit s'adapter et trouver d'autres projets.

La commission Cadre de vie, portée par Hervé Amiot, est surchargée du fait de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du schéma communal. Il a donc été décidé, en accord avec Mme le Maire et les autres adjoints, que la commission s'occupera des illuminations et du fleurissement pour 2021.

#### **Illuminations :**

Hervé participera aux prochaines réunions et nous fera un compte rendu de sa dernière commission afin que nous poursuivions ce qui avait été décidé.

A l'occasion du démontage, les services techniques feront l'inventaire des décorations en état ainsi que des poteaux équipés pour la pose.

La commission Cadre de vie a déjà acté le fait que cette année les décorations seront à renouveler et à organiser différemment. Il apparaît donc nécessaire de recentrer les points à décorer afin de gagner en qualité : Mairie, place St Cyr et Grande rue d'Alex.

Une fois l'inventaire terminé, nous contacterons les différents fournisseurs pour avoir leurs avis de professionnels et compléter nos décorations. Une ligne conséquente sera à prévoir au budget.

#### **Fleurissement :**

Oyonnax étant ville départ du Tour de France 2021, Déborah propose que nous fleurissions la commune sur ce thème. Nous retenons donc les couleurs suivantes : jaune, rouge, blanc et vert.

Nous avons la chance d'avoir dans le personnel technique un paysagiste que nous impliquerons dans la préparation des réunions.

Prévoir de renouveler les bacs à fleurs Place Saint Cyr et cimetière..

Que ce soit pour les illuminations ou pour le fleurissement, les membres de la commission sont mis à contribution pour trouver des idées de décoration, prendre des photos d'autres communes, des idées sur internet... en gardant bien à l'esprit qu'il faut rester à l'échelle de la commune. Toutes les bonnes volontés issues des autres commissions municipales sont les bienvenues.

### **4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté :**

. Défense incendie : le schéma communal de défense incendie doit être réalisé par une entreprise spécialisée. Plusieurs bureaux d'étude ont été rencontrés et leurs offres sont en cours d'analyse.

L'objectif de cette étude, qui se fera en trois étapes, est de connaître précisément le dimensionnement du réseau incendie existant sur le territoire communal. Un arrêté du Maire sera pris à la fin de l'étude pour acter cet inventaire.

. Incivilités gestion des déchets : il n'aura échappé à personne que l'accent a été mis depuis plusieurs semaines, sur la communication en matière de rappel de gestion des déchets auprès de l'ensemble de la population. Cette action fait suite à la répétition des incivilités en tous genres : dépôts sauvages, tri inapproprié ou inexistant, etc ...

. l'opération Village propre aura lieu samedi 1<sup>er</sup> mai.

## **Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

### **Convention de prestations de services avec Haut-Bugey Agglomération pour la gestion des chats errants**

Il est rappelé au conseil municipal que :

. La prolifération des chats errants est une problématique importante à juguler pour la tranquillité et salubrité publique, dans la mesure où un couple peut engendrer jusqu'à 20 000 chats, en moins de quatre ans.

. Le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) proscrit la divagation de tout animal et confère au Maire le pouvoir de police spécial de gestion des chats errants. Tout animal non identifié trouvé à plus de 200 mètres d'une habitation ou saisi sur la voie publique ou propriété d'autrui, sans pouvoir identifier son maître, est considéré en état de divagation.

. Face à leur prolifération et l'inadaptation de ces animaux à l'adoption, il convient de prendre les mesures nécessaires à la régulation des populations, conformément aux dispositions de l'article L 211-27 du CRPM, visant à identifier et stériliser tous les chats en état de divagation, au sens légal, puis de les relâcher dans leur milieu d'origine.

. Cette pratique, reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé, permet de stabiliser la population féline sur son territoire garante de l'équilibre naturel, en luttant contre le développement d'autres nuisibles.

Afin de proposer une solution cohérente pour l'ensemble des communes de l'agglomération, de bénéficier de l'expertise animale des agents de la fourrière et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de confier la gestion de ce service à Haut- Bugey Agglomération pour une période de 2 ans.

L'objectif consistera également à la formation des bénévoles et/ ou agents de la commune, afin de pouvoir agir de façon autonome à cette échéance.

La convention de prestation de service entre la commune et l'agglomération détermine les modalités financières et administratives de la mission de capture, transport chez le vétérinaire, puis de relâche.

Les frais vétérinaires d'identification et stérilisation seront à la charge directe de la commune, mais pourront faire l'objet d'une participation financière de la fondation 30 Millions d'Amis, dont les conditions seront fixées par délibération. Haut- Bugey Agglomération se charge d'assurer la coordination avec cette Fondation ainsi que la négociation des frais vétérinaires.

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L 5214-16-1 et L 5215-27 ;

Vu l'article L 1100-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles précités du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions, à la Communauté d'Agglomération ;

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence, s'agissant des prestations relevant d'une mission d'intérêt général ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence, mais une délégation de la gestion du service en cause ;

Considérant que la gestion des chats errants est une compétence communale régie par les dispositions du CGCT au titre des pouvoirs de police du Maire pour la salubrité et tranquillité publique et du CRPM pour les conditions de la gestion des animaux errants ;

Considérant la prolifération constatée des chats errants sur le territoire et la pertinence d'un traitement globalisé à l'échelle du territoire intercommunal en termes d'économies d'échelle,

Considérant l'exercice de la compétence de gestion d'une fourrière et d'un refuge animal, par Haut- Bugey Agglomération,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier la gestion du service de gestion des chats errants à la Communauté d'Agglomération, pour une durée de 2 ans,

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de la convention de prestations de services pour la gestion des chats errants, entre la Commune et Haut- Bugey Agglomération, pour une durée de 2 ans
- De l'autoriser à signer ladite convention,
- De dire que les crédits nécessaires au règlement des prestations seront inscrits au Budget Primitif 2021.

### **Signature d'une convention avec Haut Bugey Agglomération (HBA) et le conseil départemental : aménagement d'une aire de covoiturage sur la Commune de Groissiat - RD 111 au PR 1+500.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Haut Bugey Agglomération a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement de création d'une aire de covoiturage à l'entrée de la Commune.

Cette opération a nécessité des aménagements sur l'emprise de la RD 111 à savoir :

- . pose de bordures.
- . création d'un point d'information poids lourds
- . mise aux normes d'accessibilité des cheminements piétons.
- . mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées.
- . adaptation du dispositif d'assainissement

S'agissant d'une route départementale, il est nécessaire de signer une convention tripartite pour déterminer les droits et obligations des parties sur ces aménagements.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention soumise à approbation. Il en ressort que la Commune de Groissiat devra assumer les charges d'entretien et de fonctionnement des aménagements précités.

Au vu de cette présentation, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la convention susvisée et de l'autoriser à la signer ainsi que tous actes afférents à ce dossier.

### **Informations communales et communautaires**

#### **. Communales**

. Chats errants : en complément de la délibération prise ce jour, Magalie Gaillot, notre référente sur le sujet, explique qu'il sera impératif de faire une communication précise et importante auprès de la population pour expliquer la nécessité de la démarche de stérilisation des chats errants et comment vont se passer les campagnes de trappages. Il faut surtout insister sur le fait que le bien-être animal est pris en compte.

. Elections départementales et régionales : Elections à deux tours qui auront lieu les dimanches 13 et 20 juin. Présence du conseil municipal pour la tenue de deux bureaux de vote les deux dimanches.

. Demande présentée par la société Barni auto-école : Le projet concerne la création d'une piste auto-école pour poids lourds derrière l'aire de covoiturage. Le projet définitif de cette société n'a pas encore été présenté. Il sera examiné le moment venu car il doit respecter les normes d'accès sur la route départementale RD 111.

#### **. Communautaires**

. PLUIH : une présentation du plan local d'urbanisme intercommunal sera prévue lors d'un prochain conseil.

### **Questions diverses**

#### **. Prochaines commissions :**

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 16 mars à 18h30.
- Travaux – Forêt : jeudi 18 mars à 19h00
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication : mercredi 17 mars à 18h15.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : jeudi 11 mars à 18h30.

**. Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 23 mars à 19h00 avec vote du budget primitif**

Suivent les signatures du registre et la séance est levée à 20h40.

**Le secrétaire de séance  
Stéphanie VOLLE**

